



DELIBERATION N° 2023 - 1.5 - 59

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 1.5 - 59 - LOGEAL

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux – Loi Elan modifiée par la loi 3DS, selon lequel chaque bailleur doit mettre en place avec les communes réservations de logements, une convention en flux, Considérant que la Commune dispose d'une réservation de 11 logements avec Logéal, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention correspondant avec Logéal..

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE
H.LECARPENTIER